

- Mesures de protection
- Information-sensibilisation
- Accompagnement
- Gouvernance
- Coordination gestion de crise



PLAN DE COMMUNICATION D'URGENCE (PCU)

ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME



Sous l'impulsion de l'AEPJR, les sites Seveso et leurs riverains se sont engagés dans un travail de coordination des dispositifs d'alerte, via l'élaboration d'un plan de communication d'urgence (PCU).

RÉSUMÉ

L'EXPÉRIENCE

CONTEXTE



L'AEPJR n'a pas attendu la démarche PPRT pour initier des projets collectifs. Alors qu'aujourd'hui, dès lors qu'un travail est initié sur les mesures

organisationnelles, la question de l'alerte pose souvent problème, les acteurs de la ZI de Port-Jérôme peuvent s'appuyer sur une palette d'outils élaborés depuis 2009 dont le plan de communication d'urgence (PCU). L'objectif du PCU est d'organiser, en cas d'accident, la transmission de l'alerte du site Seveso vers les entreprises riveraines en parallèle de ses obligations réglementaires (préfecture et État, secours, forces de l'ordre et mairie). Le PPRT est venu confirmer l'intérêt d'un tel dispositif.

LES SPÉCIFICITÉS DU PPRT

- > La ZI de Port-Jérôme fait partie de 17 plates-formes listées par la circulaire de 2013.
- > Le PPRT prescrit des plans de mise à l'abri aux acteurs économiques (PMA-AE). Le PMA-AE doit décrire la façon dont l'alerte sera transmise, les conduites à tenir et la coordination des secours.

ACTEURS IMPLIQUÉS



L'AEPJR

Elle pilote cette démarche.

Les industriels à l'origine des risques

Ils ont co-élaboré le plan de communication d'urgence (PCU).

Caux Seine agglo

Elle pilote l'organisation d'exercices.

Les services de l'État

Ils contrôlent le contenu du PCU et sont associés aux exercices.

Les entreprises riveraines

Elles participent aux exercices et aux retours d'expériences.



FICHE EXPÉRIENCES

PLAN DE COMMUNICATION
D'URGENCE (PCU)

ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME

OBJECTIFS

- > Formaliser un protocole de transmission de l'alerte
- > Faciliter la mise en œuvre des mesures organisationnelles
- > Engager un dialogue sur la gestion de crise

DESCRIPTIF

LE PLAN DE COMMUNICATION
D'URGENCE (PCU)

En 2009, l'AEPJR a initié l'élaboration d'un plan de communication d'urgence. Le PCU organise l'information, par l'établissement Seveso à l'origine de l'incident ou accident, des entreprises riveraines afin qu'elles mettent leur personnel en sécurité.

Concrètement, le PCU fonctionne **en trois étapes** :

1. En cas d'incident pouvant avoir un effet potentiel sur une entreprise riveraine, le site Seveso la contacte directement par le moyen qu'elle a choisi (SMS, mail, appel vocal ou fax).
2. Le site Seveso gère le sinistre, déclenche les sirènes et active le POI, etc.
3. L'entreprise riveraine confirme en retour au site Seveso la mise à l'abri réalisée.

Le PCU est actualisé tous les deux ans.

SON ÉLABORATION

L'AEPJR a réalisé un **recensement** en porte à porte auprès des entreprises afin de collecter les noms et contacts d'urgence.

Les sites Seveso ont élaboré conjointement deux supports :

- > une fiche de présentation commune sur les risques à destination des entreprises de la ZI. Ces dernières sont donc informées de façon identique ;
- > une **notice d'information sur la procédure** à suivre en cas d'accident ou d'incident délivrant un message plus personnalisé du site Seveso à ses riverains directs.

La notice d'information est un document synthétique (un recto format A4) qui fournit :

- > une présentation de l'établissement Seveso et la phrase suivante : « *En tant que société*

voisine ou riveraine, votre personnel se trouve donc exposé aux effets des scénarios donnés dans les études de danger. Afin de protéger les personnes, nous avons associé votre société à notre propre plan d'urgence interne, appelé POI. »

- > les risques (incendie, explosion, etc.) et leurs effets (brûlures, blessures par projection, etc.) ;
- > le fonctionnement en cas d'accident c'est-à-dire l'activation du POI et de la sirène, la mobilisation des secours en interne ;
- > la procédure si l'incident peut avoir un effet sur l'entreprise riveraine : elle est informée par le message suivant « *Incident sur le site X, tenez-vous en alerte. Signalez votre présence en contactant le X. »*
- > les consignes (mise à l'abri, le numéro du contact pour signaler sa présence) et la marche à suivre à la fin de l'alerte.

En retour, les entreprises destinataires de cette notice étaient tenues d'accuser réception et de communiquer un contact d'urgence. De leur côté, les sites Seveso de grande superficie ont différencié des boucles d'appel afin de pouvoir alerter différemment leurs riverains en fonction de la localisation de l'accident.

LES EXERCICES

L'**aspect opérationnel** du PCU est éprouvé chaque année par l'organisation d'exercices pendant une semaine. Chaque jour, un site Seveso différent déclenche sa boucle d'appel pour tester les contacts d'urgence. Ces tests visent à mettre à jour les listes d'appels. À cette occasion, les entreprises riveraines déclenchent leur PMA-AE et vérifient leur organisation interne. A la suite des exercices, l'AEPJR organise des retours d'expériences dans le cadre de réunions d'échanges.



FICHE EXPÉRIENCES

PLAN DE COMMUNICATION D'URGENCE (PCU)

ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME



FOCUS

UNE IMPLICATION FORTE DES ACTEURS
DANS L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE SIRÈNES PPI

Un nouveau réseau de sirènes a été inauguré en 2016. Cofinancé par les collectivités et les sites Seveso, il se compose de 4 sirènes communales et de 5 sirènes industrielles, audibles sur la totalité du périmètre du PPI. Elles peuvent être déclenchées par les sites Seveso, les collectivités ou la préfète. En complément de cette alerte, une convention a été passée entre la préfecture et les radios locales pour diffuser les messages auprès des populations riveraines. Cette collaboration s'inscrit dans la continuité des partenariats noués entre les différents acteurs dans le domaine de la sécurité depuis 40 ans.

LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ, UN ÉVÈNEMENT POUR DIFFUSER
UNE CULTURE DE LA SÉCURITÉ

Les collectivités organisent, depuis 2005, la Semaine de la sécurité. Initialement porté par la ville de Notre-Dame-de-Gravenchon, son périmètre a été élargi au territoire de l'agglomération. L'objectif de cette opération est de sensibiliser la population à la sécurité et aux mesures d'urgence. Parmi les différentes manifestations proposées, la collectivité et l'AEPJR organisent conjointement des exercices, afin de tester la réponse à la crise et l'articulation des différents plans opérationnels. Les sites Seveso mettent en œuvre leur PCU, la collectivité teste son PCS et les PPMS, les entreprises leur PMA-AE. Des ateliers sont également proposés pour aider les participants à différencier les différentes sirènes, à maîtriser les règles du confinement, etc.

BILAN

POINTS FORTS

- Un plan de communication d'urgence unique en France, qui rend opérationnel les PMA-AE
- Un protocole à l'échelle de la ZI qui permet une gestion collective des situations d'urgence
- Une réponse d'urgence sans cesse enrichie par des exercices réguliers et des retours d'expériences
- Une validation du plan de communication d'urgence par la préfecture

PERSPECTIVES

- L'intégration de l'ensemble des entreprises riveraines, notamment les prestataires des sites Seveso, à l'AEPJR
- Le développement du PCU auprès de toutes les entreprises générant des risques (sites Seveso seuil bas, sites Seveso seuil haut non inclus dans la ZI)
- Dans les entreprises riveraines, la mise en place d'outils de communication en interne et la formation de la personne coordinatrice

CHIFFRES CLÉS

6

sites Seveso
seuil haut

9

sirènes d'alerte
déployées sur l'ensemble
du périmètre du PPI

34

entreprises membres
de l'association



FICHE EXPÉRIENCES

→ PLAN DE COMMUNICATION
D'URGENCE (PCU)

ZONE INDUSTRIELLE - PORT-JÉRÔME



ENSEIGNEMENTS

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- > La participation active des sites Seveso
- > Un dialogue régulier entre l'ensemble des acteurs concernés : AEPJR, collectivités locales et services de l'État, réunis régulièrement au sein des Commissions de suivi de site (CSS)
- > L'inscription de la coordination de la sécurité dans un cadre reconnu et formalisé
- > Des collectivités locales actives, qui coordonnent la partie administrative du système d'alerte auprès des services de l'État

DIFFICULTÉS À SURMONTER

- > Un recensement difficile des personnes présentes sur le site au moment du déclenchement de l'alerte (notamment clients, fournisseurs et visiteurs), pour lesquelles le système actuel d'alerte n'est pas adapté
- > Une implication variable des entreprises aux rencontres annuelles prescrites par le PPRT et aux retours d'expériences
- > Un protocole de transmission de l'information moins efficace pour les risques d'explosion

ÉLÉMENTS À CAPITALISER

- > Notice d'information du plan de communication d'urgence
- > Fiche de présentation sur les risques

→ POUR ALLER PLUS LOIN



EXPÉRIENCE PORT-JÉRÔME :
aepjr@cauxseine.fr

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PPRT
Cette démarche vise à identifier et présenter des retours d'expériences développés dans les territoires impactés par les PPRT.

www.amaris-villes.org

DÉMARCHE SOUTENUE PAR :



ILS SE SONT ASSOCIÉS À CE PROJET :

BREST MÉTROPOLÉ, CAUX-VALLÉE DE SEINE,
GONFREVILLE-L'ORCHER, SALAISE-SUR-SANNE,
SYNERZIP-LH, UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES